



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 09 avril 2021

Élections départementales 2021 – Modalités de dépôt des candidatures

Les élections départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature à la préfecture de la Vienne du lundi 26 avril 2021 à 9h00 au vendredi 30 avril 2021 à 17h00.

Pour ce faire, les candidats doivent impérativement prendre rendez-vous en ligne sur <http://www.rdvmun.vienne.gouv.fr/>

Pour venir déposer leur dossier de candidature à la préfecture, les candidats doivent se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case n°4 : « Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance ».

Il n'y aura pas de dépôt de candidature dans les sous-préfectures de Châtelleraut et de Montmorillon.

Les formulaires de candidature ainsi que le memento des candidats sont en ligne sur le site de la préfecture de la Vienne :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-departementales-et-regionales-2021>

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers